

# Les enseignements *artistiques* prennent leur *élan*

Déjà partenaire des écoles d'enseignement artistique, le Conseil général est désormais leur interlocuteur privilégié pour donner vie à leurs projets et, ensemble, créer une nouvelle dynamique. Objectif : un enseignement de qualité pour tous.

DOSSIER RÉALISÉ PAR CHRISTINE NAUDIN

## ➤ Un nouveau visage



*Le Conseil général a recruté Margareth Chopard au service de la culture pour mettre en œuvre le schéma départemental des enseignements artistiques et assurer les relations avec les partenaires culturels. Elle est votre interlocutrice... N'hésitez pas à la contacter ! ●*

*Tél. 02 54 58 54 57*

*Courriel : margareth.chopard@cg41.fr*

## ➤ Musique en chiffres

- 70 écoles subventionnées par le Conseil général de Loir-et-Cher, dont 11 gérées par une structure publique (commune ou intercommunalité).
  - 84 % des structures sont associatives.
  - 3 267\* élèves de moins de 26 ans
  - près de la moitié des écoles accueillent moins de 50 élèves, trois en accueillent plus de 200 (Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme).
- \* Chiffres 2007/2008.

**P**our que chacun puisse apprendre la musique, la danse ou le théâtre dans de bonnes conditions, le Conseil général s'efforce de mettre du lien, de motiver et d'accompagner les écoles dans leurs initiatives. Un nouveau rôle pour le Département qui vient d'adopter son schéma départemental de développement des enseignements artistiques, comme le prévoit la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Pour élaborer ce document, le Département a fait appel aux écoles et associations qui organisent des cours de musique, de danse ou de théâtre, ainsi qu'aux communes et communautés de communes qui contribuent à leur financement.

Concertation, rencontres et écoute ont permis de cerner les besoins et les objectifs à atteindre. Et, pour poursuivre ce travail commun, le Conseil général se propose de construire et d'animer un réseau pour rapprocher les différents acteurs, échanger de l'information et envisager des initiatives communes. Objectif : permettre à chaque structure de contribuer au renouveau de l'enseignement artistique en Loir-et-Cher. ●



> Un schéma pour que tous les acteurs des enseignements artistiques agissent de concert.

## ➤ Où apprendre la musique ?

12 écoles comptent plus de 80 élèves. Mais il en existe bien d'autres, renseignez-vous !

- Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de Blois, tél. 02 54 55 37 30
- École de musique de la communauté de communes du Controis à Contres, tél. 02 54 79 54 40
- Les Amis de la musique à la La-Chaussée-Saint-Victor, tél. 02 54 74 51 00
- École municipale de musique de Mer, tél. 02 54 81 06 31
- École municipale de musique de Montoire-sur-le-Loir, tél. 02 54 85 35 84



## Musique, danse, théâtre : *un beau dessein*

Près de 3 500 élèves reprennent le chemin des écoles de musique. Ils sont un bon millier en danse et quelques centaines en théâtre. Pour tous, le schéma des enseignements artistiques prévoit de meilleures conditions d'études dans les années à venir, comme l'explique André Buisson, vice-président du Conseil général chargé de la culture



© Hugues et Solène Vaesal

> André Buisson, vice-président du Conseil général chargé de la culture, du patrimoine et du tourisme : "Le Conseil général fait le lien entre les acteurs de l'enseignement artistique."

### **Un schéma des enseignements artistiques, à quoi cela sert-il ?**

Cela nous a d'abord donné une bonne connaissance de la situation des écoles de musique, de théâtre et de danse de notre département. La phase d'études nous a aussi permis de rencontrer et d'écouter les responsables, les enseignants, et de faire le point sur leurs attentes. Avec ce schéma, nous disposons d'un document qui fixe des objectifs et propose des idées pour développer les écoles et améliorer le niveau.

### **Quel sera le rôle du Conseil général dans la mise en œuvre de ce schéma ?**

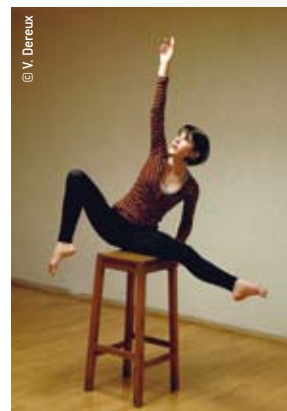
Il ne va pas décider pour les écoles et les communes de leur politique en matière d'enseignement artistique ! Il faut que tout le monde s'y mette, les communes et les intercommunalités, les associations... et bien sûr le Conseil général. Nous allons faire évoluer nos politiques afin d'aider davantage toutes les initiatives qui iront dans le sens des préconisations du schéma. Nous avons déjà commencé en doublant l'enveloppe budgétaire consacrée à l'enseignement musical cette année. En 2009, une évolution

des aides aux enseignements du théâtre et de la danse sera examinée par l'assemblée départementale.

Le Conseil général aura aussi un rôle de conseil auprès des différents acteurs, et de lien. Nous sommes en train de collecter des informations afin d'éditer des annuaires et des guides qui seront de précieux outils pour tous les acteurs de ce secteur. Maintenant que le schéma existe, nous allons suivre sa réalisation.

### **Quelles sont les actions prioritaires à mettre en place ?**

Chaque discipline a les siennes. Pour la musique, il faut mettre l'accent sur la formation des professeurs et sur la gestion administrative des établissements. En matière de théâtre et de danse, il faut encourager le développement de structures proposant des cours. L'accent est aussi mis sur les locaux, notamment sur les planchers des écoles de danse, qui doivent répondre à certaines normes de sécurité. ●



© V. Dereux

> L'enseignement de la danse doit répondre à certaines normes pour protéger la santé des enfants.

- Association intercommunale des écoles de musique de la vallée du Cher (Aicem) à Montrichard, tél. 06 68 70 52 32
- École de musique d'Onzain, tél. 02 54 20 73 62
- École municipale de musique de Romorantin-Lanthenay, tél. 02 54 76 65 50
- École municipale de musique de Saint-Laurent-Nouan, tél. 02 54 87 75 90
- École municipale de musique Daniel Follet à Savigny-sur-Braye, tél. 02 54 23 71 29
- Conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI) de Vendôme, tél. 02 54 77 25 87
- École intercommunale de musique de Saint-Claude-de-Diray/Vineuil à Vineuil, tél. 02 54 58 95 69 ●

## Des écoles *motivées*

84 % des écoles de musique du département sont associatives. Pour aider les bénévoles, le schéma préconise la mutualisation des moyens. Exemple de rapprochement avec l'Aicem à Montrichard.

L'association intercommunale des écoles de musique (Aicem) réunit huit écoles de musique du canton de Montrichard ainsi que celles de Thésée et de Pouillé/Mareuil. Depuis 2004, les cours sont regroupés dans l'ancienne caserne des pompiers, mise à disposition par la Ville de Montrichard. "Quand on entre ici, on entend de la musique. On a une véritable ambiance d'école", apprécie Norbert Lecomte, l'un des fondateurs de l'Aicem, et membre toujours très actif.

### L'aide des collectivités

Il souligne l'importance du soutien des collectivités : "En 2007, la communauté de communes a décidé de prendre en charge la compétence enseignement musical. Cette aide est répercutée sur les tarifs des familles." Des tarifs également diminués de l'aide à l'enseignement musical versée par le Conseil général.

L'Aicem rémunère 15 professeurs. C'est bien sûr une charge financière, mais aussi administrative, que le personnel, bénévole, a



> L'Aicem inscrit son développement dans le cadre du schéma des enseignements artistiques.

de plus en plus de mal à assurer. Le schéma prend en compte cette difficulté et propose notamment de simplifier les démarches et de mettre en place une mission de conseil pour aider les écoles dans leur gestion administrative. ●



> Les fanfares et batteries-fanfars savent partager leur bonheur de jouer (ici, La Ville-aux-Clercs).

### ➤ En avant la musique !

Ce sera peut-être le titre de la passionnante exposition sur les fanfares, batteries-fanfars et bandas du Loir-et-Cher qui se prépare au Conseil général. Photos, bannières, partitions, uniformes... reflètent la dimension humaine de ces ensembles qui accompagnent la vie des communes dans la fête comme dans le deuil, lors de célébrations nationales comme à la fête des écoles...

Cette exposition sera présentée en 2009 à la Maison du Loir-et-Cher avant d'enrichir le catalogue des expositions itinérantes du Conseil général. ●

**Contact :** Service de la culture du Conseil général, tél. 02 54 58 43 69

## Apprendre en *fanfare*

Elles sont une quarantaine, harmonies, fanfares et batteries-fanfars, qui permettent d'apprendre la musique près de chez soi.

En intégrant les harmonies, fanfares et batteries-fanfars dans son schéma des enseignements artistiques, le Conseil général reconnaît qu'au-delà de leur rôle d'animation du territoire, elles jouent un rôle non négligeable en matière d'enseignement.

Traditionnellement, la transmission du savoir passe par les musiciens les plus expérimentés... En famille pour ainsi dire.

### Améliorer la qualité

Certaines de ces associations organisent un enseignement sur le modèle des écoles de musique, en recrutant des professeurs qualifiés. C'est cette tendance qui sera encouragée dans le cadre du schéma afin de promouvoir un niveau plus homogène sur le territoire.

L'objectif est aussi d'attirer de nouveaux élèves en surmontant une image parfois désuète. La solution ? Diversifier le répertoire, améliorer la qualité de l'enseignement

des écoles, mais encore... "Ce qui attire chez nous, raconte Daniel Clément, président de la Pontilévienne, c'est la convivialité. Nous cherchons à diversifier le répertoire, mais ce qui donne envie de rester, c'est l'ambiance au sein du groupe." ●



> La transmission du savoir, une tradition dans les fanfares.

## **Grandir** pour être plus **fort**

Le schéma privilégie les écoles et les projets intercommunaux afin que les enfants des petites communes puissent plus facilement faire de la musique.

**L**e Loir-et-Cher compte 11 écoles de musique publiques, dont cinq relèvent d'une structure intercommunale (Blois, Contres, Droué, Fossé et Vendôme), et une d'un syndicat mixte à vocation unique (Saint-Dyé-sur-Loire).

La nouvelle politique du Conseil général dans le cadre du schéma vise à encourager les initiatives à l'échelle intercommunale et les projets communs à plusieurs écoles. Pour le directeur de l'école intercommunale de musique de Vendôme, Dominique Baran, "cela va permettre de créer plus facilement des projets, comme l'opéra Barbe bleue qui a été une grande réussite pédagogique et artistique en 2008". Et, constate-t-il, "les projets, c'est stimulant pour les élèves comme pour l'équipe pédagogique". Également président de l'Udem et de l'Orchestre départemental, il salue l'utilité de l'aide aux projets pour "créer une dynamique, sur tout le territoire".

Outre les projets, le travail en réseau doit permettre d'améliorer les conditions de travail

des professeurs. Employés par différentes écoles parfois éloignées, certains font des kilomètres. Pour Dominique Baran, "il faut réfléchir au regroupement des écoles pour avoir des professeurs en commun et qu'ils aient des postes dignes de ce nom". De même, il se dit favorable au développement de la formation, préconisée dans le schéma, indispensable pour un enseignement de qualité, mais souligne qu'alors, "il faut que les écoles aient les moyens de rémunérer des professeurs qualifiés".

D'où l'idée de se regrouper pour diminuer le nombre d'employeurs, donc le nombre de feuilles de paye à établir... et de kilomètres à parcourir. Ce mouvement doit venir des communes elles-mêmes. Le schéma propose des pistes pour agir. L'intercommunalité, qui permet des regroupements, mais aussi d'élargir le public d'une école aux communes voisines, est le meilleur moyen de donner à tous un accès égal à l'enseignement musical, aux enfants des villes comme à ceux des villages. ●

> L'Ensemble orchestral de Loir-et-Cher fait découvrir les œuvres musicales au plus grand nombre.



© Conseil général de Loir-et-Cher  
> L'un des objectifs du schéma est de permettre à chacun d'apprendre la musique, même loin des villes.

### ➤ **Quand les écoles s'unissent**

L'Udem et l'Udesma jouent un rôle essentiel auprès des écoles de musique : formation des enseignants, organisation des examens de fin d'année, soutien aux projets pédagogiques...

- L'Udem (Union départementale des écoles de musique de Loir-et-Cher) rassemble 12 établissements dont une majorité d'écoles publiques. C'est elle qui gère l'Ensemble orchestral de Loir-et-Cher.
- L'Udesma (Union départementale des écoles de musique, des sociétés musicales et artistiques de Loir-et-Cher) compte une soixantaine d'adhérents, dont 42 écoles de musique. Elle apporte un soutien pédagogique aux écoles et organise les examens. Elle anime l'Orchestre d'harmonie départemental. ●

### ➤ **Vous avez dit projets ?**

Dans les écoles de musique, l'aide à projets du Conseil général peut concerner la création d'une classe sur un style (orchestre, jazz...), la création d'une œuvre, un travail commun avec d'autres écoles, ou encore des stages ou des master class...

Exemples de projets aidés : la création d'un opéra pour enfants, Douce et Barbe Bleue à Vendôme, portée par le conservatoire à rayonnement intercommunal de Vendôme, les troisièmes Journées de la trompette en Loir-et-Cher les 15 et 16 novembre 2008 à l'école de musique de Saint-Laurent-Nouan ou encore le projet d'opéra pour flûtes, La Flûte en chantier, de Claude-Henri Joubert, avec une quarantaine d'élèves de Mer, Vineuil, Mondoubleau, Blois et Savigny-sur-Braye. ●

**Contact :** Margareth Chopard  
(coordonnées p. 14)



© Ensemble orchestral de Loir-et-Cher

## ➤ La danse a son adresse

Un comité départemental de danse vient d'être créé, présidé par Véronique Dereux. Son nom : *adeprodanse 41* (association départementale des professeurs de danse du Loir-et-Cher) ●

**Contact :** Maison de Bégon, rue Pierre et Marie Curie, 41000 Blois  
Courriel : [adeprodanse41@gmail.com](mailto:adeprodanse41@gmail.com)

## ➤ Où faire de la danse ou du théâtre ?

Voici quelques pistes, mais d'autres lieux existent, renseignez-vous !

- Compagnie La Lune blanche à Mer (école de théâtre et de danse), tél. 02 54 81 05 43
- Compagnie du hasard à Feings (école de théâtre), tél. 02 54 57 05 70
- Wish théâtre à Vendôme (école de théâtre), tél. 02 54 77 07 54

De nombreuses structures, maisons de quartier ou associations organisent des cours de danse. Il y en a sans doute près de chez vous ! ●

## Théâtre et danse : *l'ouverture*

La danse et le théâtre sont trop souvent considérés comme de simples loisirs. Le schéma des enseignements artistiques ouvre des perspectives pour développer l'enseignement de ces disciplines.

**L**e travail de réflexion a été très bien fait et tous les acteurs ont pu donner leur point de vue", salue Danièle Marty, de la Compagnie du hasard, qui a assisté à des réunions de préparation en vue de l'élaboration du schéma des enseignements artistiques. Maintenant, c'est l'impatience qui domine.

### L'attente du public

Elle, qui s'apprête à ouvrir une école de théâtre, est bien placée pour mesurer l'attente du public : "Nous ouvrons en octobre et les cours sont déjà pleins, nous avons des listes d'attente." Le nombre d'élèves est limité faute de moyens : "On a fixé le tarif à 150 € par an en fonction des capacités des familles et non du coût réel, en attendant d'avoir en janvier une réponse à nos demandes de subventions."

Pour aider les écoles à se développer, le Conseil général envisage d'élargir au théâtre et à la danse sa politique d'aide en faveur de la musique... Cette proposition sera examinée par les élus départementaux en 2009, tout comme l'édition d'un annuaire et de guides.

### Planchers adaptés

L'aide doit permettre de favoriser les structures offrant une formation de qualité avec des professeurs diplômés. Elle devrait aussi porter sur la qualité des locaux, notamment en ce qui concerne la danse. En effet, trop peu de salles sont en règle avec la législation en matière de parquet. Une question cruciale, selon Véronique Dereux, professeur de danse à la Maison de Bégon et à Onzain : "Un sol inadapté peut avoir des conséquences graves : usure articulaire, entorses ou tendinites à répétition, déformations de la colonne vertébrale." Cette spécialiste de l'éveil à la danse des jeunes enfants est intervenue comme expert lors de la phase d'étude du schéma. Elle insiste aussi sur l'importance d'avoir des enseignants qualifiés : "Il faut être vigilant. Ainsi, on ne peut pas commencer la technique avant 8 ans, il faut faire de l'éveil et de l'initiation auparavant, qui servent à apprendre à écouter la musique et à évoluer dans l'espace." Pour elle, "enseigner la danse, ce n'est pas juste apprendre à reproduire des gestes". Apprendre à bouger, à rencontrer les autres, à se connaître et à fournir les efforts nécessaires pour progresser : les enseignements des arts de la scène ont bien des vertus éducatives qui méritent qu'on leur prête attention. Le schéma a cet objectif : permettre à un plus grand nombre d'enfants de les découvrir, pour leur plus grand plaisir. ●

> Monter sur les planches pour de rire, ou pour de vrai, ça plaît aux enfants (ici : à la Compagnie du hasard, à Feings).

